
Nachlassverträge Concordats Concordati

No 210 Mittwoch, 30.10.2002 120. Jahrgang

1. *Débitrice*: **R. Rougemont S.A.**, chemin des Sources 7,
2740 **Moutier**
2. *Commissaire*: KPMG Legal, Hofgut, 3073 Gümligen-Berne
3. *Remarques*: Date de l'octroi: 18 octobre 2002.
Durée du sursis: 6 mois, expirant le 19 avril 2002.
Délai pour les productions: 20 jours à dater dès la présente publication en mains de KPMG, Priska Vonlanthen, Hofgut, 3073 Gümligen-Berne, sous peine d'être exclu des délibérations au concordat.
Assemblée des créancier: convocation ultérieure.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis.
Les créanciers produiront leurs créances ainsi que leurs dettes éventuelles, valeur 18 octobre 2002, capital, intérêt et frais séparés, en mentionnant d'éventuels droits de gage, garanties ou autres privilèges et en joignant tous moyens de preuve tels que factures, extraits, reconnaissances, notamment.
Tous les créanciers qui ont entamé des poursuites doivent produire à nouveau.
S'annonceront dans le même délai toutes personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, ainsi que ceux qui ont des revendications à formuler contre elle, avec tous justificatifs.

KPMG Legal
3073 Gümligen-Bern

(00707546)